



Le 13 mars 2020

## L'Assemblée législative du Manitoba adopte des mesures pour freiner la transmission de la COVID-19

Face à la situation émergente relative à la COVID-19, l'Assemblée législative du Manitoba met en place des mesures préventives pour protéger la santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et des députés tout en maintenant la capacité de l'Assemblée de remplir ses fonctions législatives. Les mesures visent les zones du palais législatif où la circulation du public est importante.

La présidente de l'Assemblée législative et les leaders à la Chambre ont convenu de mettre en œuvre des mesures proactives et préventives conformes aux connaissances médicales actuelles.

La présidente de l'Assemblée législative, M<sup>me</sup> Myrna Driedger, au nom des leaders à la Chambre, annonce qu'à compter de maintenant et jusqu'à nouvel ordre, la tribune du public de la Chambre de l'Assemblée législative et les salles de comité sont fermées. De plus, les visites offertes dans le cadre du Programme de visites guidées de l'Assemblée législative sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, de même que les programmes offerts par les Services d'éducation et de diffusion externe de l'Assemblée législative.

« Ce ne sont pas des mesures que l'Assemblée législative prend à la légère, a déclaré M<sup>me</sup> Driedger. Toutefois, l'Assemblée est déterminée à aider au ralentissement de la propagation de la COVID-19 tout en gardant à l'esprit la sécurité des députés, du personnel du palais législatif et de la population en général. »

Dans le cadre de notre engagement à faire en sorte que l'Assemblée législative demeure une institution ouverte, en dépit de ces mesures de précaution nécessaires à la protection de la santé publique, à compter du lundi 16 mars 2020, nous étendons la vidéotransmission à nos délibérations afin de rendre compte des activités de l'Assemblée pendant chaque jour complet de séance. Le public pourra suivre cette diffusion continue en direct sur le site Web de l'Assemblée législative à [https://www.gov.mb.ca/legislature/business/house\\_broadcasts.fr.html](https://www.gov.mb.ca/legislature/business/house_broadcasts.fr.html)

Un communiqué sera publié lorsque les mesures de fermeture seront levées.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

M<sup>me</sup> Patricia Chaychuk  
Greffière de l'Assemblée législative du Manitoba  
450, Broadway  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
Téléphone : 204 945-3636      [clerkla@leg.gov.mb.ca](mailto:clerkla@leg.gov.mb.ca)